



CHEMIN de SELECTION

COMPETITION : Championnats du monde UCI de Paracyclisme

LIEU : CASCAIS (Portugal)

DATE : du 09 au 13 juin 2021

DISCIPLINE : cyclisme sur route

PREAMBULE

La Fédération Française handisport ci-après dénommée FFH, par décision du bureau directeur du 04 Octobre 2020, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les championnats d'Europe et Championnats du Monde jusqu'aux Jeux Paralympiques de TOKYO 2020 à une commission fédérale de sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Le Vice-Président FF Handisport, délégué au sport de Haut-Niveau ou son Représentant

Le Directeur Technique National FFH ou son représentant

Le Manager Haute-Performance ou son représentant

Fonctionnement de la commission fédérale de sélection

La commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du bureau directeur fédéral, de l'édition des présentes règles de sélection.

En confiant la sélection à une commission fédérale de sélection, la F.F. Handisport souhaite s'assurer que ses représentants aux compétitions internationales sont ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'obtenir une médaille et de répondre à la stratégie fédérale de présence à la dite-compétition.

Pour chacun des comités de sélection organisés pour chacun des championnats, le Directeur Sportif de la discipline concernée et/ou le Responsable Haut-Niveau de la discipline, sera (ont) amené(s) à proposer une liste d'athlètes à la commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions est établi.

CRITERES GENERAUX

- Avoir une licence fédérale compétition à jour et signée par un médecin ;
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la fédération internationale concernée ;
- Répondre aux critères internationaux administratifs et de classification de la fédération internationale concernée, dans la discipline sportive et pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection.
- Etre à jour du suivi médical imposé par la commission médicale ;
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires ;
- Signer et respecter les termes de la charte du sportif membre d'un collectif France A, A' ou Relève de la Fédération Française Handisport ;
- Participer à tous les stages et compétitions de références imposés par la commission fédérale de la discipline ;
- Répondre aux exigences d'entraînement fixées par le responsable haut niveau du sport concerné, en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi. La signature du contrat d'engagement mutuel est à ce titre obligatoire ;
- Participer aux championnats de France ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée ;

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères généraux, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

LES CRITERES d'AIDE à la DECISION

Les PREREQUIS

Le nombre de coureurs sélectionnés ne pourra pas dépasser les quotas attribués par l'UCI. La commission fédérale de sélection se réserve aussi le droit de ne pas utiliser tous les quotas attribués.

Les CRITERES de PERFORMANCE

La période de sélection s'étend du 01/01/2020 au 09/05/2021.

Pourront ainsi être sélectionnés, dans la limite des quotas donnés par l'Union Cycliste Internationale, les sportifs ayant réalisé les performances suivantes, et sous réserve d'avoir démontré une capacité à maintenir leur niveau de performance à travers leur implication à l'entraînement et en compétition:

- Champion du monde route 2019 ou médaillé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques dans le format paralympique ;
- Médaillé en contre-la-montre à la manche 2021 de coupe du Monde d'Ostende (Belgique) sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques dans le format paralympique*;
- Médaillé en course en ligne à la manche 2021 de coupe du Monde d'Ostende (Belgique) sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques dans le format paralympique* ;

* pour les épreuves regroupant plusieurs catégories dans le format paralympique, les facteurs tels que définis à ce jour par l'UNION Cycliste Internationale seront appliqués pour évaluer les performances en contre-la-montre des sportives et sportifs tels que proposés dans le cadre du Programme paralympique.

Pour la course en ligne, seuls les résultats des sportives et sportifs inscrits dans la catégorie de Handicap la plus faible seront pris en compte.

Le comité fédéral de sélection se réserve le droit d'élargir la sélection en attribuant des Wild Cards aux sportives et sportifs ayant réalisé une performance dans le Top 5 de leur catégorie, en contre la montre prioritairement ou en course en ligne, sur la manche 2021 de Coupe du Monde d'Ostende (Belgique) permettant de se projeter objectivement (écart au podium et présence des Meilleurs Internationaux de la catégorie) sur une contribution individuelle au Tableau des Médailles dans le cadre des Mondiaux sur Route UCI 2021.

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères de performance, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

AGENDA

Date du Comité de sélection : 10 mai 2021

Date de la Mise en ligne de la sélection : 10 mai 2021

Date Limite Inscription Internationale : 19 Mai 2021